

Département de la Haute-Vienne
Dossier adopté lors de la Commission permanente du 7 avril 2020

Le Département soutient le maraîchage comme outil d'insertion

Dans ce contexte de crise sanitaire dû à la pandémie du Covid-19, la Commission permanente du 7 avril s'est déroulée à distance afin de respecter les mesures de confinement. Il était indispensable que cette instance ait lieu afin de valider des dossiers importants sur le plan des aides économiques, en direction des entreprises mobilisées sur des chantiers départementaux mais également en faveur des chantiers d'insertion et des associations d'inclusion sociale comme les Jardins de Cocagne.

Les 17 dossiers soumis à l'appréciation des membres de la Commission permanente ont été adoptés à l'unanimité. Parmi ces derniers, une aide de 11 413 € a été votée afin d'aider l'association les Jardins de Cocagne à acquérir une chambre froide.

Cette association porte deux chantiers d'insertion : l'un a pour support l'entretien d'espaces verts, le second le maraîchage biologique, permettant ainsi à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver un rythme de travail.

La totalité de la production maraîchère est commercialisée en circuit court, notamment sous la forme de paniers de légumes hebdomadaires dont la vente se poursuit même en cette période de confinement. Cependant, la sollicitation de la restauration collective sur des volumes importants a amené l'association à réfléchir à l'augmentation de sa production de légumes bio et ainsi à investir dans des infrastructures de stockage et de conditionnement, dont une chambre froide. Cet investissement lui permettra d'augmenter sa production et de la stocker afin de fournir en plus grande quantité la restauration collective via les plateformes Agrilocal87 et Manger Bio.

Dans cet objectif, l'association a déjà acheté 1 200m² de serres, du matériel d'irrigation et de production. Elle projette d'investir dans du matériel de manutention (transpalette, gerbeur, remorque) pour réduire la pénibilité du travail de ses salariés.



L'installation de la chambre froide devrait s'effectuer courant juin 2020. Pour des raisons d'éthique, elle sera 100% française et alimentée notamment avec des panneaux isolants fabriqués en Creuse par l'entreprise Dagard.

L'aide du Département de 11 413 € représente 30% du coût total de la chambre froide. **L'action des Jardins de Cocagne s'inscrit totalement dans la démarche globale du Département de soutenir l'approvisionnement de la restauration collective publique en denrées agricoles produites localement.** D'autre part, en tant que chef de file de l'insertion, le Département souligne la dynamique de l'association qui vise à la fois l'amélioration de l'accueil des salariés, leur accompagnement et leur insertion dans le monde professionnel, ainsi que la construction d'une architecture économique viable et stable qui lui permettra de jouer un rôle prépondérant dans le développement de l'agriculture biologique sur le territoire. **C'est pourquoi un financement de 38 250 € a également été alloué par la Commission permanente aux Jardins de Cocagne (25 905 € pour le chantier maraîchage biologique et 12 345 € pour le chantier Océalim) sur un montant total de 295 845 € destiné aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).** En 2020, le Conseil départemental soutient l'action de 13 associations œuvrant dans l'agglomération de Limoges ou en zone rurale, en privilégiant l'encadrement des bénéficiaires du RSA, soit 197,23 équivalents temps plein.

Contact presse :

Mégane Lépine
Service communication
05 44 00 12 41